

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2021

HEURE SILENCIEUSE DANS LES MAGASINS - (N° 3778)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
Mme Essayan

ARTICLE UNIQUE

I. – À l’alinéa 1, substituer au mot :

« négociation »,

le mot :

« concertation »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement apporte une précision rédactionnelle. En effet, il paraît plus approprié d'utiliser le terme « concertation » plutôt que « négociation », le terme de « négociation » faisait usuellement référence dans le secteur du commerce aux négociations paritaires instaurées dans le cadre du dialogue social.